

BIBLIOTHÈQUE des ARTS DÉCORATIFS

> LES ARTS DÉCORATIFS

www.bibliothequedesartsdecoratifs.fr



Sem. *Le vrai et le faux chic*. Paris, 1914

IL TRAVAILLE DU CHAPEAU, ELLE PORTE LA CULOTTE...

LA MODE, CONVENANCE,
TRANSGRESSIONS ET CRITIQUES

5 janvier – 21 avril 2017

CONTACT

111 rue de Rivoli
75001 Paris

tel. +33 (0)1 44 55 59 36
fax. +33 (0)1 44 55 59 89

**LES ARTS
DECORATIFS**

EMBLÉMATIQUE D'UN MOMENT DE CIVILISATION, L'APPARENCE HUMAINE AGIT COMME UN AIMANT SUR LE REGARD DES CONTEMPORAINS QUI, L'OBSERVATION PASSÉE ET LE JUGEMENT FAIT, NE MANQUENT PAS D'EXPRIMER LEUR OPINION AVEC PLUS OU MOINS DE PASSION ET D'ESPRIT. TRAIT RÉVÉLATEUR, LA RÉPROBATION DAVANTAGE QUE L'APPROBATION S'EXPRIME AVEC UNE ÉNERGIE EXEMPLAIRE, EN RECOURANT À TOUS LES MOYENS DE COMMUNICATION.

PARTANT DE CE POSTULAT, NOUS AVONS CHOISI DE NOUS ARRÊTER NON PAS SUR CE QUI A ÉTÉ PROSCRIT, LA MODE AYANT SOUVENT FORCE DE LOI, MAIS SUR CE QUI FUT CRITIQUÉ CAR ENVISAGÉ COMME PROVOCATEUR, IRRESPECTUEUX, SUBVERSIF, SCANDALEUX, LASCIF, CONTRAIRE AU BON GOÛT, ETC.

NOTRE PROPOS S'EST CONSTRUIT À PARTIR DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE DES ARTS DÉCORATIFS DONT NOUS AVONS CHOISI DE PRÉSENTER QUELQUES PIÈCES PARTICULIÈREMENT ÉVOCATRICES DES REPROCHES QUI VISÈRENT LA TÊTE, LES CHAUSSURES AINSI QUE LES MODIFICATIONS CORPORELLES.

JEAN-NOËL VIGOUREUX LORIDON

Conventions et critiques, deux procédés différents au service du même but : (re)diriger les comportements.

Avant de présenter les critiques associées à certaines créations vestimentaires considérées depuis comme représentatives de l'époque qui les vit éclore, il faut les distinguer des « conventions », ces règles comportementales imposées par la vie en société et dont l'intérêt est de faciliter les rapports entre les humains en leur permettant d'agir d'une certaine manière en certaines circonstances. Il s'ensuit que l'individu ne peut se comporter suivant sa seule fantaisie, en totale liberté, mais doit respecter une série d'injonctions.

Cette contrainte renvoie à l'idée que chaque époque, chaque milieu se fait de ce qui est acceptable ou ne l'est pas et se trouve regroupé sous le terme générique et évolutif d'« étiquette » puis de « conventions ».

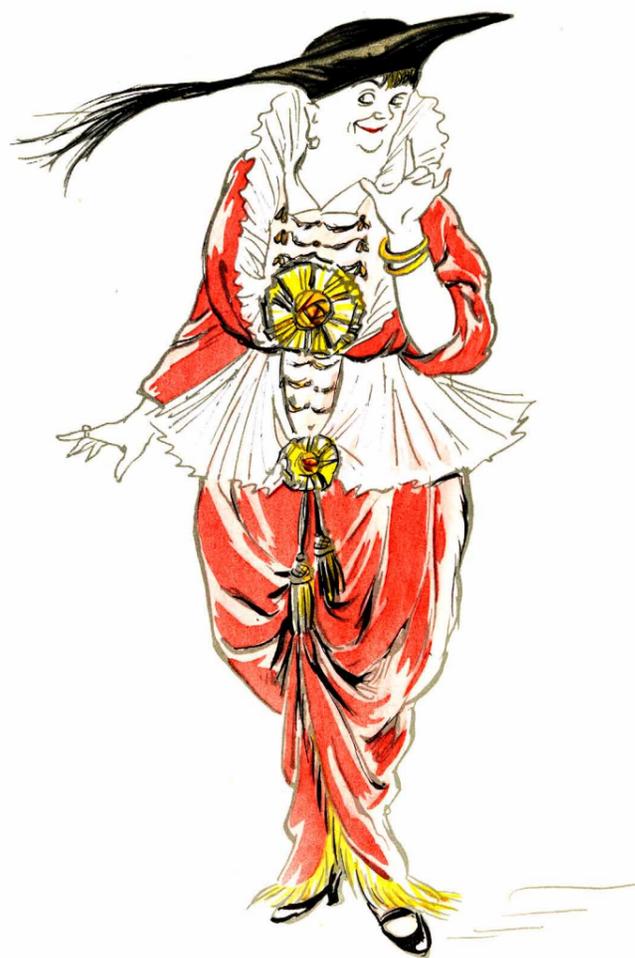
Garantes du succès individuel dans le monde (que l'on grimpe dans la société ou bien reste à sa place), elles ont été transmises oralement et par le texte, qui nous a transmis les règles comportementales du passé.

Ce genre littéraire a réellement débuté au XVI^e s. et s'est développé ensuite, chaque manuel ayant une tonalité propre en fonction de la sensibilité et des convictions de son auteur soucieux de rappeler ce que doit être tantôt le bon chrétien, tantôt le mondain, l'un et l'autre étant difficilement conciliables, du moins en théorie.

Ces manuels et autres codes de conduite égrènent des suites d'injonctions et d'interdictions : « *il faut...* », « *on ne doit pas...* ». Leur point commun : adapter comportement et apparence aux circonstances où l'on se trouve, ainsi qu'aux personnes avec lesquelles on est en contact. De tels usages ou prescriptions sont, pour la plupart des oracles du

savoir-vivre, l'expression des « lois » intangibles qui gouvernent l'existence de l'individu en société.

Si, comme nous venons de le voir, les conventions sont censées institutionnaliser une permanence, les critiques de la mode se situent sur un autre plan puisqu'elles dénoncent une sensibilité à corriger.



Sem. *Le vrai et le faux chic*. Paris, 1914



Jean-Alexandre Chevalier. *Femme coiffée d'une grecque se promenant en compagnie d'un homme s'appuyant sur une canne*. Paris, 1770

Les critiques de l'apparence, une réalité millénaire.

De telles critiques sont inhérentes à la mode, phénomène apparu en occident au cours du second quart du XIV^e s., qui s'est généralisé au XIX^e s. et qui correspond à la mise en place, par l'élite sociale contemporaine de la formation de la société de cour, d'un système de modification de l'apparence, à fréquence plus ou moins régulière, motivé par la seule lassitude du regard. Bien avant le XIV^e s., les fantaisies, les excentricités ont été dénoncées par des esprits chagrins, ironiques ou moralistes tels que Juvénal dans la Rome du début du II^e s. ou Orderic Vital dans la Normandie du début du XII^e s. D'une manière générale, dès 1350 est dénoncée la suite ininterrompue de changements en l'associant à des traits de caractère négatifs : versatilité, inconséquence, incohérence, insatisfaction permanente trahissant

amour-propre démesuré, vanité non maîtrisée, instabilité chronique, ou pathologie avérée.

Au particulier, ont été critiquées et flétries, tout au long de l'histoire, les créations les plus débridées, particulièrement celles qui ont déformé l'anatomie humaine pour en faire, dicit le caricaturiste Sem, des « *êtres singuliers, inhumains, inclassables, aux organes inconnus* [...] ». On a également visé les personnes qui passaient pour en être les concepteurs.

Apparemment innombrables, les motivations des critiques peuvent toutefois et aisément se ramener à deux types, le religieux et le profane (esthétique, social, économique, médical).

La réprobation des excès de la mode et de leurs conséquences socio-économiques, dont la confusion

réelle ou supposée entre bourgeoisie et noblesse, source de surenchère appauvrissant l'aristocratie, s'est exprimée par l'écrit soit sous forme de poèmes, satires, comédies, romans, soit sous forme de lois. Ces dernières, connues sous le nom d'ordonnances ou édits somptuaires, avaient un double objectif : limiter le luxe et le proportionner au rang social. Existant déjà sous l'Antiquité romaine, elles se multiplièrent à partir du dernier quart du XII^e s, tant à Paris qu'en province, émanant d'autorités politiques telles le roi, les échevins et les consuls.

Leur nombre montre le faible impact qu'elles eurent réellement, car l'élite les ignorait volontairement, parce que la coquetterie n'a jamais cédé devant la moindre interdiction et à cause de la tournure d'esprit de certains individus systématiquement résolus à prendre le contre-pied d'un mot d'ordre : plus une mode est critiquée, combattue, et plus elle a de partisans.



Collection de la parure des dames, VII^e, III^e et II^e cahiers. Paris, vers 1780

Vecteur supplémentaire de critique, l'image accompagne le texte à moins qu'elle ne se suffise à elle-même. La caricature a souvent plus de poids que la réprobation verbale car elle pointe avec légèreté, ironie ou spiritualité le côté ridicule des êtres et des choses, provoque l'amusement et agit sur un observateur qui n'est pas sur ses gardes. A contrario du texte qui par ses arguments trop directs et sa prétention à s'ériger en arbitre, heurte de front et « agresse » l'auditeur ou le lecteur. Il n'empêche que la caricature, comme l'avoua Sem bien placé pour le savoir, « [...] malgré une fantaisie parfois un peu outrée, conserve un but sérieux d'assainissement et de raison. » (Avant-Propos, Le Vrai et le Faux-Chic, 1914).

Critiques et parures de la tête.

Les remontrances à l'égard des parures de tête ont autant visé les coiffures en cheveux que les chapeaux, avec pour principaux reproches le trop élevé ou le trop court.

Trop hauts !, les extraordinaires amas de boucles et de tresses amoncelées

au droit du front des **matrones romaines** de la fin du I^{er} siècle et du début du suivant qui excitèrent la verve du satiriste Juvenal. Dans la Sixième Satire, il dénonça les femmes qui, pour relever leur taille et la rendre plus avantageuse, se mettaient sur la tête un édifice à plusieurs étages qui faisait ressembler la plus petite femme à une Andromaque.

Trop haute encore, la coiffure à la **Fontanges**, née en 1678 de la spontanéité d'une jeune maîtresse décoiffée de Louis XIV.

Primitivement souple et sans prétention, elle devint rapidement un échafaudage de boucles amoncelées au-dessus du front « qui éloigne les cheveux du visage » (La Bruyère), souvent recouvert d'un bonnet aux passes projetées en l'air et rigidifiées avec du fil de laiton.

Tout aussi élevée mais d'une conformation différente, la « **montauciel** » ou « coiffure en racines droites » des années 1774-1780, annoncée à la fin du règne de Louis XV par la coiffure à la Grecque, stimula les griefs.

Impliquant l'intervention de nombreux postiches, cette coiffure

hypertrophiée « d'une hauteur prodigieuse » était avant tout visée dans les conséquences inattendues, désagréables ou discutables de sa forme. On ironisait en assurant qu'elle devait être soutenue à la main ou au moyen d'une fourche, qu'elle s'enflammait au contact des lustres ; butait dans les lanternes de rue qui se vidaient de leur huile et la tachaient ; attirait les oiseaux qui s'y posaient, voire y nichaient ; devenait réceptacle pour marchandises volées ou de contrebande. Par son aspect spectaculaire, elle était un piège à homme, ou causait la frayeur. Se déplacer, qui plus est en voiture, relevait de l'exploit : il fallait pencher la tête ou la placer à la portière, voire s'agenouiller pour ménager le fragile édifice ou, dernière extrémité, ôter le toit des carrosses.

Il est certain, en revanche, que des mesures furent prises dans les lieux publics afin d'en limiter son volume, particulièrement au théâtre et à l'opéra. Placés derrière un tel écran, les spectateurs n'avaient pas d'autre solution que de se contorsionner pour voir, d'où reproches, menaces, querelles, récriminations et plaintes.



Claude-Louis Desrais. Journal des dames et des modes. Paris, 1798

Trop courte !, la **coiffure à la Titus** de la fin des années 1790 et du tout début du XIX^e s., sacrifiait la longue chevelure féminine pour n'en conserver qu'une coupe en brosse et a été accompagnée de la mode des postiches. Il fut reproché à ces derniers de renforcer l'insatisfaction

féminine tout en stimulant le vieux fantasme masculin du harem : l'homme avait non une seule femme mais autant que le nombre de perruques que possédait sa moitié. En quelque sorte résurgence de la Titus, la **coupe garçon** des années 1920 choqua en ce

qu'elle privait la femme de l'un de ses plus essentiels atouts de séduction tout en lui donnant une apparence masculine. Les parents grondaient, les maris s'indignaient et protestaient, les moralistes vitupéraient et les caricaturistes se régalaient !



Xavier Sager. La mode en 1910

Trop larges !, les excentriques et volumineux couvre-chefs des années 1780, surchargés de rubans, de fleurs, de plumes, etc., qui d'écrasaient la silhouette.

Surdimensionnés aussi, les **chapeaux à la mode en 1909-1910** moqués par la carte-postale. Elle les représentait aussi grands que des toits recouvrant leur utilisatrice et les êtres qu'elle côtoie, à moins qu'ils ne la fassent ressembler à un animal monstrueux, ou la contraignent

à voyager dans le wagon à bestiaux. La large passe inclinée obligeait les hommes à ramper sur les genoux pour retrouver leur belle, séparait les amants, ou au contraire facilitait les baisers et mettait les amoureux à l'abri des indiscrets. Démodés, ils pouvaient encore servir de ruche pour élever des abeilles. La carte postale pointa également les longues et dangereuses épingles à chapeaux et la mode des « chichis », postiches qui complétaient

et accroissaient démesurément les chevelures féminines, voire s'y substituaient en cas de calvitie.

Complément privilégié du chapeau depuis 1830 environ, la voilette eut contre elle, à la fin du XIX^e s., la Faculté qui, forte de ses connaissances de l'infiniment petit, lui reprochait d'être nocive. Nid complaisant, elle accumulait les bactéries qui proliféraient grâce à l'humidité produite par les lèvres, les narines et la respiration.

Durant la même période, les **costumes d'automobilistes furent l'objet de caricatures**, particulièrement les masques ou les énormes lunettes adoptés pour abriter les yeux, les « cache-poussière » couvrant les vêtements et les « peaux de bique » préservant du froid. Associés les uns aux autres sur un même individu, ils transformaient celui-ci en une sorte de monstre oscillant entre le volatile et le chien. Trop zoomorphes !, les **couvre-chefs à cornes** qui, existant dès la fin du XIII^e s., se généralisèrent après 1360 et furent de mode durant près de 100 ans. Durant cette période, leur forme a évolué et le mouvement ascensionnel qu'ils prirent serait à mettre sur le compte de la célèbre Agnès Sorel, maîtresse de Charles VII.

Qu'elles aient été portées à l'unité ou par paire sur une même coiffure, les « cornes » étaient comparées à celles d'animaux réels ou mythiques tels que l'escargot, le bélier, le bœuf, le cerf, le chat-huant et la licorne. L'allusion aux animaux, toujours défavorable lorsqu'elle touche le corps humain, conduisait au zoomorphisme, inacceptable dans la religion chrétienne.

Les véhémentes invectives ont également porté sur le volume des coiffures : Jouvencel des Ursins expliqua en 1417 que les femmes coiffées de la double corne ne pouvant franchir une porte de front, étaient obligées de se tourner de côté et de se baisser. Par son tracé aigu, le hennin était comparé à un clocher.

Trop évocatrice des animaux elle-aussi, la **coiffure en rattepenade** (ancien nom de la chauve-souris) de la seconde moitié du XVI^e s. La forme de cette coiffure en double pointe au-dessus du front indignait les hommes d'église qui la comparaient à des cornes de cerf ou de satyre. La mode privilégiant les cheveux clairs, le port des perruques se généralisa pour les dames que la nature n'avait pas dotées de la teinte adéquate. En conséquence, il leur fut reproché de dépenser une fortune pour se les procurer, bafouant les règles élémentaires de charité.



Pied bandé. Chine, vers 1890

Critiques et parures des pieds.

Incohérentes, inexplicables !, les chaussures qui ont allongé, comprimé ou alourdi les pieds.

Résurgence des pigaches du début du XII^e s. qui firent scandale en leur temps, les **poulaines** des années 1350-1480 suscitèrent, de par leur longueur, la pointe mesurant parfois jusqu'à 60 cm de long, de nombreuses critiques et ordonnances qui tentèrent d'en interdire, ou au moins d'en juguler le port. Le Concile d'Angers de 1365 les frappa même d'anathème.

Au cours du dernier tiers du XVI^e s., les femmes chaussèrent des **patins**, sorte de mule à semelle compensée plus ou moins épaisse, certaines atteignant près de 65 cm de haut. Il leur était reproché de gêner le

« lustre » des jambes, de les alourdir en les faisant ressembler à une massue, bref de leur faire perdre leur beauté.

La fugitive et très excentrique mode de la **chaussure à la chinoise** à la fin des années 1780 renvoie, par sa petitesse et son bout retroussé, à la pratique des pieds bandés, qui dura en Chine à peu près 1000 ans et que l'Occident jugea barbare, inhumaine et hideuse. Cependant, nos élégantes n'hésitaient pas à adopter des chaussures d'une taille inférieure à la leur et au bout resserré qui au prix de veines compressées et de doigts de pieds écrasés, donnaient l'apparence d'un pied petit et mignon.

Cette mode des chaussures à la chinoise sera réactivée par la suite de manière sporadique, notamment dans les années 1880 puis en 1914.

Les épaisses **semelles de bois** imposées, durant la seconde guerre mondiale, par les restrictions et le rationnement ont été décriées par leurs utilisateurs victimes de leur inconfort. La version plate rendait la démarche raide et maladroite ; la version galoche, arrondie, fatiguait rapidement ; quant à la version articulée au moyen de charnières, elle n'était pas étanche. Furent alors mises au point des semelles de bois souples comme le cuir, suivant les mouvements du pied en se courbant et en restant appuyées au talon. Très à la mode entre 1957 et 1964, les **talons aiguille** ont suscité de nombreuses controverses et critiques négatives portant sur des points aussi divers que les déformations et douleurs pédestres, les conséquences négatives sur les parquets et pieds des voisins, ou l'image fétichiste qu'ils véhiculaient.

Critiques et parures du corps.

Torse, taille et jambes ont, seuls ou conjointement, fait les frais du mécontentement d'observateurs indignés par les déformations, dévoilements et connotations introduites par la mode.

Trop indécent !, le **décolleté** qui dès son apparition sous Charles V (1365-1380), suscita la vindicte des moralistes : en découvrant leur gorge, les femmes excitaient la concupiscence masculine. Aussi est-ce peu dire que le décolleté était envisagé comme instrument du péché. L'agressivité à son égard ne fit que s'exacerber par la suite alors qu'il ne cessa de se creuser et de découvrir les seins.

Au cours des années 1780, les femmes désespérées de ne rien pouvoir montrer dans cette échancreur donnèrent le change en adoptant le **fichu menteur** qui consistait à faire bouffer le tissu au niveau des seins.



Johann-Theodor de Bry. *Emblemata secularia mira et jucunda varietate seculi hujus mores...* Oppenheim, 1614

Le mot « menteur » résume bien ce qui était reproché à ces correctifs : trahir la réalité, et les attentes masculines, en créant l'illusion d'être pourvue de ce qui fait cruellement défaut. *Indécent également, le trop transparent des modes du Directoire qui, par les toiles fines et claires, révélait l'anatomie féminine et exposait la dame ainsi vêtue à de dangereux problèmes de santé par temps froid.*

L'indignation s'est renouvelée au XX^e s. avec, pour la première fois dans l'histoire du costume occidental, la révélation progressive des jambes féminines : mollets en 1925, cuisses en 1965.

A l'instar de la plupart de ses contemporains de sexe masculin, Colette n'appréciait guère la silhouette associée à la **jupe dévoilant des mollets**, « bâtons, fuseaux, piliers, montés sur bateaux, sur pieds de biche, ou sur tartines insipides. »

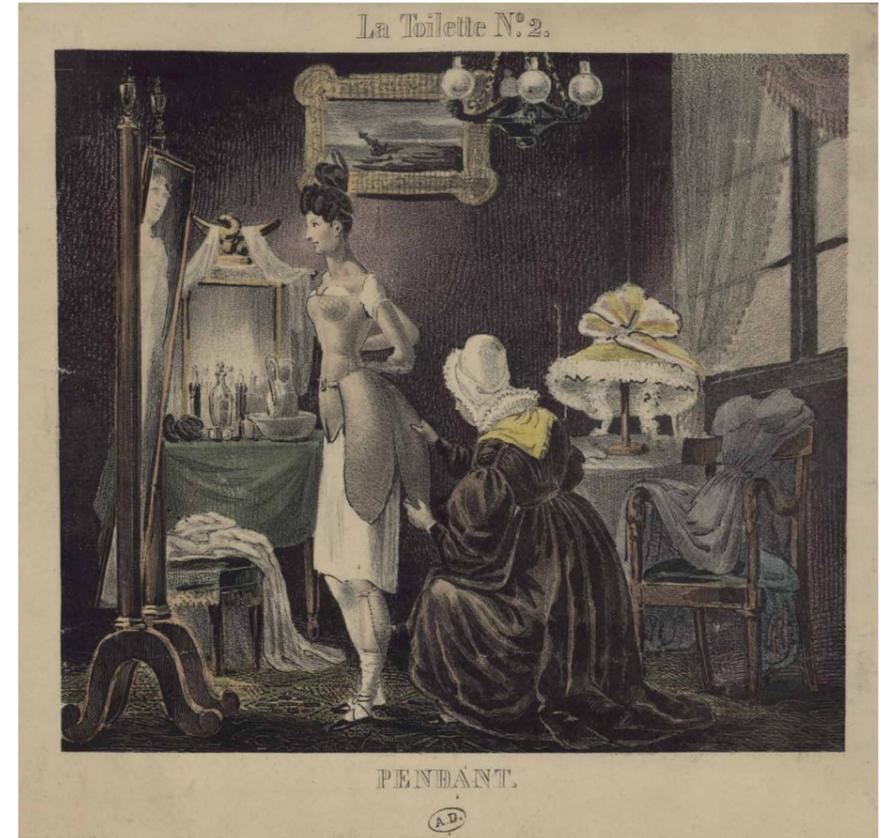
Adoptée en 1965, la **mini-jupe** rapidement suivie de la **micro-jupe**, suscita d'abord l'indignation d'une partie de la population, à dominante féminine et d'âge moyen. « Horrible », elle passait pour être indécente, déplacée en ville et traduire l'impudeur et la vanité de celle qui l'adoptait. Il lui était reproché d'exciter les hommes, avec pour juste conséquence d'avoir bien cherché les ennuis en cas d'agression...

« Où allons-nous ? », « Quand même ! », se désolaient les uns. « C'est une honte », « C'est lamentable, écœurant, un scandale contre la morale,..., un signe de décadence... Cachez-vous, perverses ! », vitupéraient les autres. Sur le plan esthétique, ce vêtement était attaqué sur le fait qu'il dévoilait ce que la majorité aurait dû plutôt cacher – dit Coco Chanel. Et puis son utilisatrice ne risquait-elle pas d'attraper froid et de renvoyer la boue jusqu'à ses fesses lorsqu'elle marchait ? Trop étoffé ! Est l'une des autres critiques adressées par les partisans déclarés de la mesure.

Ainsi, la **fraise** des années 1530-1620 s'est vu reproché de paralyser le cou de son utilisateur, d'empêcher de manger et boire facilement (d'où création de cuillères et fourchettes à long manche) et de faire ressembler la tête à celle décapitée de Saint Jean-Baptiste posée sur un plateau. Les étudiants raillaient les élégants qu'ils croisaient ainsi parés en leur criant : « À la fraise on reconnaît le veau », faisant référence à la fraise de veau qui, par similitude formelle, a donné son nom au présent collet de lingerie. Dans un même ordre d'idée, le goût excessif pour les **garnitures à la fin du Ier Empire** suscita la réprobation des amateurs du beau sexe, consternés de découvrir à la place des femmes des amas de tissus froissés ambulants.

Inhumaines !, les **modifications corporelles** ont subi les attaques répétées d'opposants, qui leur reprochaient autant d'être une insulte faite à Dieu en osant transformer sa création, qu'une déformation aux conséquences jamais inoffensives et parfois dramatiques.

Moins fréquentes chez les hommes, c'est pourtant auprès de la gente masculine qu'elles furent les plus anciennes et occasionnellement, les plus inattendues. Née au cours du



La toilette, n° 2 : Pendant. Paris ?, vers 1820

second tiers du XIV^e s. et persistance d'une particularité du costume militaire sur le costume civil, la mode du **pourpoint à torse rembourré** se retrouva au XVI^e s. avec le **panseron** où l'excroissance était positionnée sur l'estomac.

Dès les années 1530, le corps féminin fut comprimé dans le **corps de baleines**, originaire d'Espagne et ancêtre du corset. Il a immédiatement suscité des critiques et eut des détracteurs - tels Montaigne, Ambroise Paré et Henri Estienne - qui l'accusèrent d'être cause d'avortement ou de décès. Au XVIII^e siècle, les critiques émanèrent d'encyclopédistes, de médecins éclairés et d'intellectuels tels que l'anatomiste Winslow, le naturaliste Buffon, le médecin Bonnaud, le philosophe Rousseau, qui faisaient part de leur indignation aux journaux, gazettes et autres imprimés.

Leurs reproches portaient d'abord sur le côté plastique : privant les femmes de la souplesse de leur taille au profit d'un torse rigide et tronconique, contrariant les lignes naturelles, il leur donnait un aspect empesé et guindé.

Les critiques visaient ensuite ses incidences sur l'anatomie et la santé des utilisatrices, par ses effets nocifs sur le bon fonctionnement de l'organisme. Outre le fait de déformer le torse, il déplaçait et comprimait les organes, gênait la respiration, contrariait la circulation sanguine, empêchait l'absorption suffisante de nourriture et compliquait la digestion. Porté par les enfants, il gênait leur développement et leur croissance. Au cours de l'époque romantique, la mode masculine pour les tailles minces conduisit quelques extrémistes à recourir au corset, pour la plus grande joie des caricaturistes.



Henri-Gérard Fontallard, *Histoire d'une épingle*. Paris, vers 1828

Apparu dans le même temps que le corps de baleines et de la même origine géographique, le **jupon armaturé : vertugadin** au XVIe s. puis **panier** au XVIIIe s., **crinoline** et **tournure** au XIXe s., a rapidement été le sujet de sermons, caricatures, satires, chansons, comédies, épigrammes, quolibets et énigmes.

À cet accessoire était reproché de rendre difficile, voire impossible, le moindre mouvement pour satisfaire les besoins les plus élémentaires de la vie quotidienne : se mouvoir, s'asseoir,

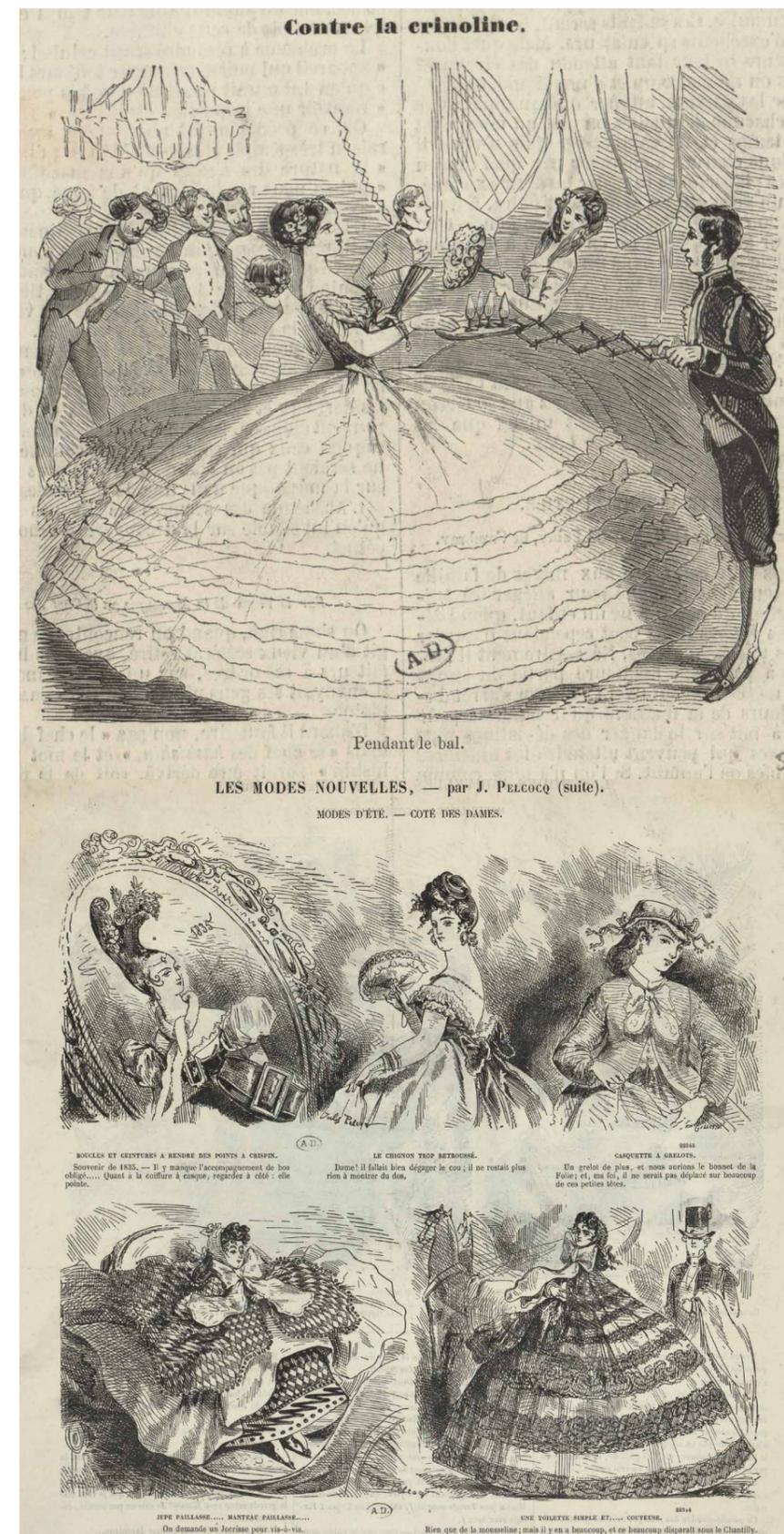
s'étendre, grimper dans une voiture puis y prendre place, marcher de front avec son époux, bercer ses enfants et leur donner la main etc. Lorsque la femme se déplaçait, il ballottait à droite et à gauche, comme une cloche. Si l'emploi du porte-voix était soi-disant inévitable, tout comme le plateau télescopique pour présenter un verre à la dame crinolinée, il est sûr que plusieurs places s'avéraient nécessaires pour une seule personne « autant pour ne pas gêner les voisins que pour conserver la fraîcheur des toilettes. La crinoline se révéla dangereuse quand des femmes brûlèrent vives de s'être

*trop approchées de leur cheminée ainsi vêtues. Moins dramatique, elle entraîna tout avec elle dans l'appartement. Ses détracteurs lui reprochaient encore de favoriser les vols, la contrebande ou de servir de cache aux amants. Anticipée par le **cul de Paris** en faveur entre 1775 et le début des années 1790 puis de la fin des années 1820 au milieu des années 1830, la **tournure** de la fin du XIXe s., en faisant saillir les jupes au niveau des fesses, provoquait alors une hypertrophie de cette zone de l'anatomie féminine traditionnellement sujette aux commentaires masculins.*

Toutes ces déformations corporelles ont été comparées à des **formes géométriques** : silhouettes en S, en X, en triangle isocèle, en tronc de cône, en cornet, en demi-sphère, etc ; mais aussi à des objets tels le mât de cocagne, le cierge de première communion, etc. ; ou bien, avec plus d'imagination, aux signes de ponctuation pour certaines parties du costume telles les coiffures ou leur ornementation.

Intolérable !, la **confusion des genres**, atteinte au dimorphisme sexuel, a longtemps été l'un des thèmes favoris des critiques. Pour ce qui a trait à l'effémination des hommes, les mignons du temps d'Henri III occupent une place de choix. Que n'a-t-on écrit et dit sur les favoris du roi ainsi nommés, détestés par le peuple tant pour leurs accoutrements féminins (chevelures frisées, fraises démesurées, bijoux), leurs façons de faire hautaines et badines que les immenses gratifications reçues du souverain. La masculinisation des femmes, elle, s'illustre particulièrement avec la mode des robes-redingotes et des chaussures plates sous Louis XVI, l'inspiration militaire du Second Empire, le costume-tailleur inventé au début de la IIIe République et l'adoption de la culotte ou du pantalon, épisodique et circonscrite à quelques activités très particulières.

Entre 1890 et 1910, **bloomer** et **culotte de cycliste** ont été accueillis avec indignation et protestation : comment une femme digne de ce nom osait-elle montrer ses jambes ? Le port du pantalon dans l'espace public étant soumis, depuis le tout début du XIXe s. à autorisation du préfet de police, une concession fut faite à la pratique du cyclisme : la préfecture en autorisa le port à toute femme accompagnée de son vélo. Les reproches adressés au **pyjama de plage** qui apparut durant la seconde moitié des années 1920 portaient avant tout sur le côté moulant du vêtement : confectionné dans une étoffe fluide, il révélait trop crûment les morphologies imparfaites.



Contre la crinoline : pendant le bal. L'illustration, déc. 1849
Et : Jules Pelcocoq. *Les modes nouvelles. Modes d'été. Coté des dames*. Le journal amusant, 1860

La fréquence des critiques portées par la parole, la plume ou l'image à l'encontre de bien des apparences vestimentaires depuis des millénaires conduit à un constat sans appel : leur impuissance à

interdire radicalement ce que certains considèrent comme « anormal ». À l'exemple de Don Quichotte, la critique de la mode s'est battue et se bat encore contre des moulins.



Collection de la parure des dames, VII^e, III^e et II^e cahiers.
Paris, vers 1780